

## Qu'est-ce que l'équité ?

On utilise souvent ce concept à la place de celui d'égalité. Pourtant ce n'est pas exactement la même chose. Autrement dit, ce qui est équitable n'est pas forcément égal et ce qui est égal n'est pas nécessairement équitable (*non, ce n'est pas du J.C. Van Damme, même si cela pourrait y ressembler*).

Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits, article 1<sup>er</sup> de la *Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen de 1789*, jusqu'au 11 février 2005, ou la loi, intitulée *pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* est votée pour établir la notion d'équité, puisque le peuple français reconnaît la notion de personnes handicapées et de la nécessaire compensation de leur handicap.

Le dictionnaire du droit privé définit ainsi l'équité : l'"équité" est le principe modérateur du droit objectif (lois, règlements administratifs) selon lequel chacun peut prétendre à un traitement juste, égalitaire et raisonnable.

Cependant, aujourd'hui, notre société ne recherche pas l'égalité tout court, mais bien l'égalité « juste » qui n'est pas si facile que ça à définir. Personne ne revendique l'égalité pure et simple, comme par exemple, l'égalité de niveau de vie ou d'éducation... En effet, « l'égalitarisme » nous fait craindre ce que l'on peut appeler le « nivellement par le bas » en raison de la facilité à utiliser le plus petit dénominateur commun, et nous avons raison. On voit bien l'effondrement de l'idéologie communiste commencée en novembre 1989.

Ce qui signifie que notre société ne recherche pas l'égalité tout court, mais une égalité « juste » ou égalité « des chances » en ne combattant pas l'inégalité, mais l'inégalité « injuste ». Oui, il faut bien répartir les richesses et c'est une manière d'en poser les critères, à défaut d'atteindre, je pense, une autre organisation de la société. De fait, notre société admet les inégalités, mais elle admet également qu'il est « juste » de partager les richesses en fonction des « efforts », du travail ou du « mérite ». Effectivement, si le travail ou l'effort n'était pas le critère de répartition, personne ne voudrait travailler, et par conséquent, il n'y aurait plus de production de richesses, et plus rien à partager.

Mais, ces notions qui semblent simples sont plus compliquées qu'il n'y paraît, tellement il est difficile de mesurer la part de l'individu et celle de la société dans les actions de chacun, ce qui introduit le nécessaire souci d'équité. En effet, le salaire de quelques PDG ou stars du sport n'ont pas grand-chose à voir avec leur « efforts » ou leur « mérite ». Ce qui implique que la question de « qui décide de ce partage » est centrale pour la compréhension du fonctionnement de notre société. Il en résulte que le débat sur l'égalité est infini : celui qui estime que l'inégalité devant l'effort est chose normale et que les inégalités de partage sont acceptables n'est pas choqué des écarts qui existent. Ainsi, le jugement porté sur le niveau des inégalités ne peut être établi qu'à partir de principes, de valeurs subjectives, qui font qu'il paraît « injuste » à tous ou presque à tous qu'un grand patron touche en un an ce qu'un smicard reçoit en plusieurs siècles.

Mais, pour aller plus loin, qu'est-ce que c'est que l'équité ? On utilise souvent ce concept (ou celui d'égalité des chances) à la place de celui d'égalité. Pourtant ce n'est pas tout à fait la même chose.

Le principe de l'équité, c'est l'idée de l'égalité « juste ». L'égalité tout court pose en effet un problème dans une société qui n'est pas une société d'abondance. Personne ne revendique le même salaire pour tous. Donc, ce qui est juste, c'est que tout le monde ait la même « chance » dans la vie, et non que tout le monde arrive au même résultat. Comme M. Jourdain fait de la prose sans le savoir, nous acceptons l'idée d'équité sans trop nous poser de questions, et pourtant, en pratique cette équité véritable n'est vraiment pas facile à atteindre :

- il faut que la ligne de départ soit la même pour chacun, car si certains partent avec de l'avance, alors le jeu n'est pas équitable.
- Pendant « l'effort », il faut également que chacun dispose des mêmes atouts, sinon la compétition est biaisée.
- Le principe de l'équité est acceptable, mais pour ce qui est de l'ampleur des inégalités « justes », qu'en est-il ? Combien un sportif peut-il gagner d'années de SMIC avant que cela ne devienne « injuste » ? Est-il « équitable » qu'une personne qui aide des personnes handicapées toute la journée touche 10 fois moins qu'un cadre d'entreprise ?
- L'effort individuel est rarement mesurable car la plupart des rétributions récompensent des efforts collectifs, par exemple une équipe de travail ou un groupe, etc.

L'équité, comme le dit le sociologue François Dubet est une « fiction nécessaire ». Expliquons-nous : on en a besoin certes, car l'effort, le mérite, le travail, sont de meilleurs critères que le milieu de naissance ou la caste.

Mais il s'agit bien d'une fiction : en pratique, les inégalités résultent d'un compromis, d'une lutte de pouvoir entre les membres d'une même société. La mise en avant à outrance de la notion d'« équité » sert parfois à masquer une plus grande tolérance aux inégalités tout court...

En pratique, cela signifie que pour deux personnes possédant un handicap complètement identique, mais avec une composante essentielle, pas forcément prise en compte par le GEVA, et qui pourtant sera prépondérante dans le « vivre handicapé » : les niveaux socio-culturels complètement différents, le besoin de compensation ne se contentera d'être égal mais également équitable. Il devra donc être inégal pour rester équitable dans cette notion *d'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*. L'une des personnes handicapées aura besoin d'un accompagnement dans le quotidien du type SAVS, l'autre aura besoin de plus de mobilité et de tout ce qui est nécessaire pour son évolution dans ces environnements différents.

*Sources : Légifrance, Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et l'Observatoire des inégalités.*

: